

# DOSSIER DE PRESSE

# SOMMAIRE

## L'UNEA

Ses missions

L'organisation

Une déclinaison territoriale

Une organisation par filières

La professionnalisation - La RSE

L'UNEA : 30 ans d'engagement

## LES ENTREPRISES ADAPTÉES

Qu'est-ce qu'une Entreprise Adaptée ?

EA/ESAT, quelles différences ?

Le soutien de l'Etat

Aides publiques : un ROI gagnant

Les chiffres clés

## LES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS EN EA



L'UNEA

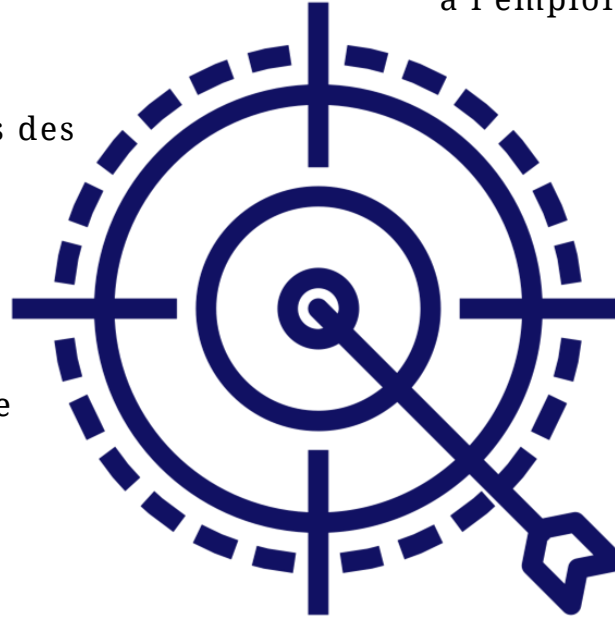
# SES MISSIONS

Créée en 1987, l'UNEA est une association professionnelle nationale qui fédère les Entreprises Adaptées et les représente auprès des acteurs publics et privés.

**Représenter** l'ensemble des Entreprises Adaptées auprès des pouvoirs publics et des administrations,

**Communiquer** le savoir-faire et le professionnalisme des Entreprises Adaptées,

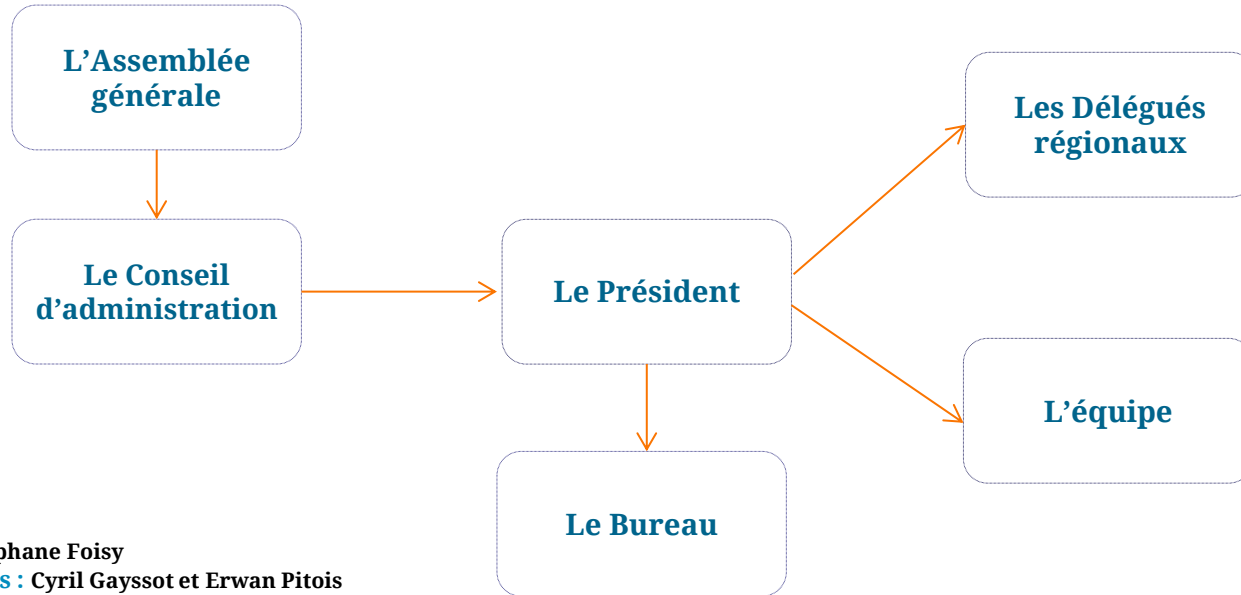
**Etablir** dans le tissu économique tous les liens favorables à la croissance des Entreprises Adaptées et à l'emploi durable.



**Soutenir** la création et le développement d'Entreprises Adaptées.

**Etre garant** des valeurs des Entreprises Adaptées

# L'ORGANISATION



**Président :** Stéphane Foisy

**Vice-présidents :** Cyril Gayssot et Erwan Pitois

**Directeur général :** Sébastien Citerne

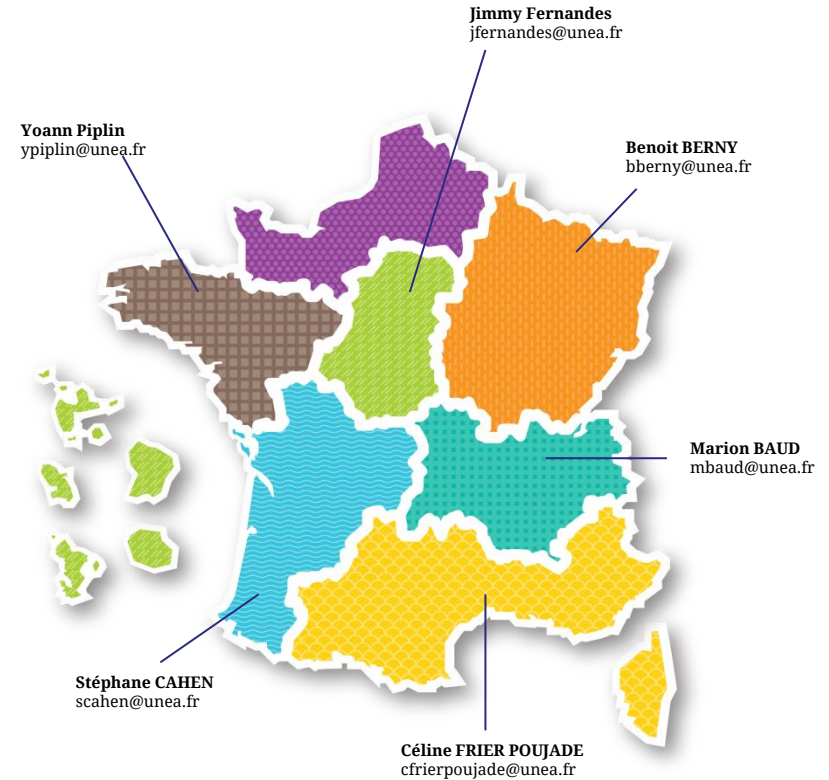
# UNE DÉCLINAISON TERRITORIALE

L'efficacité et la légitimité de l'UNEA réside dans sa présence sur le terrain au niveau régional.

Le réseau territorial est animé par ses **délégués régionaux** et a pour mission de :

- Rassembler, réunir et promouvoir les Entreprises Adaptées ;
- Etre le relais entre l'UNEA et le terrain des priorités et préoccupations des Entreprises Adaptées ;
- Relayer et décliner localement les actions et propositions de l'UNEA ;
- Influencer, agir et tisser des liens durables avec tous les acteurs locaux.

Des **chargés de mission régionaux** ont pour mission de **renforcer la proximité** de l'UNEA auprès des Entreprises Adaptées et de l'ensemble des acteurs locaux pour **développer des partenariats plus forts** et **participer ainsi à la création d'emplois** pour les personnes en situation de handicap.



# UNE ORGANISATION PAR FILIÈRES

Couvrant les domaines d'activité les plus porteurs, les **Filières métiers de l'UNEA** assurent une meilleure visibilité des capacités des Entreprises Adaptées.

Cette organisation permet de :

- Permettre aux Entreprises Adaptées de **monter en compétence et en professionnalisme**
- De **partager** les bonnes pratiques, les savoirs et savoir-faire
- **Offrir des réponses** industrielles et des prestations sur l'ensemble du territoire
- **Mutualiser** les moyens de production



Agence conseil en communication



Informatique



Impression



Travaux paysagers



Propreté et services associés



Blanchisserie



Prestations administratives et tertiaires



Gestion électronique des documents



Centre d'appels



DEEE

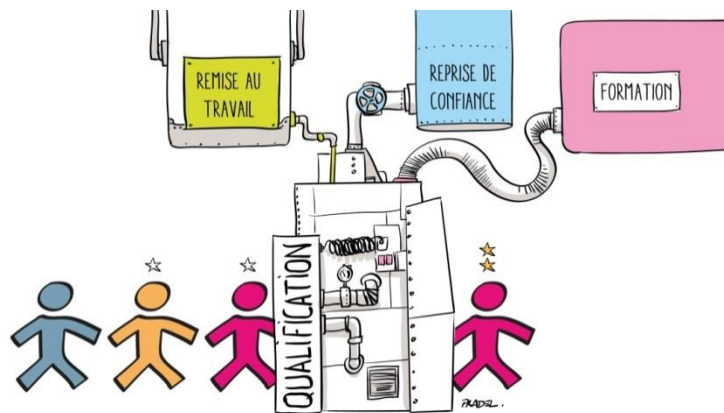


Conditionnement et logistique

# LA PROFESSIONNALISATION

La volonté de l'UNEA est d'accompagner la professionnalisation et la mutation des Entreprises Adaptées à travers 3 actions :

- Faciliter le **recours aux outils de professionnalisation** (Contrat Pro, apprentissage, ...)
- Mise en place d'une **politique de GPEC** à travers un outil dédié eform-Adapt
- Création d'un **observatoire des métiers et des compétences** du secteur adapté



# LA RSE

Les Entreprises Adaptées réalisant leur évaluation **AFAQ 26000** afin de faire reconnaître leur niveau de maturité RSE sont de plus en plus nombreuses. Et les résultats confirment la performance économique, sociale et environnementale du modèle.

**85%** des Entreprises Adaptées évaluées par Afnor Certification obtiennent un niveau supérieur à la moyenne (Confirmé ou Exemplaire)

**30%** pour l'ensemble des organisations évaluées à ce jour par Afnor Certification.



La meilleure note obtenue à ce jour sur l'évaluation AFAQ 26000 est une Entreprise Adaptée.



# L'UNEA : 30 ANS D'ENGAGEMENT



**1** **27 oct 1987** – création du GAP (Groupement national des ateliers protégés), présidé par Fernand Charton

**2** **20 oct 1993** – le GAP devient GAP UNETA (Union nationale des Entreprises du travail adapté)

**3** **11 fev 2005** – les ateliers protégés deviennent les Entreprises Adaptées dans le milieu ordinaire du travail

**4** **22 dec 2011** – l'UNEA signe avec Matignon un Pacte pour l'Emploi du secteur adapté

**5** **17 sept 2015** – l'UNEA lance l'Observatoire des métiers et des compétences au ministère du Travail

**6** **9 mars 2017** – signature du Contrat de développement par la ministre du Travail et l'UNEA

**7** **21 juin 2017** – l'UNEA crée avec ses homologues européens, EuCIE, première fédération des entreprises inclusives



# LES ENTREPRISES ADAPTÉES

# QU'EST-CE QU'UNE ENTREPRISE ADAPTÉE ?

« NOTRE LOGIQUE EST ÉCONOMIQUE,  
NOTRE MISSION EST SOCIALE »



La **Loi du 11 février 2005** pour l'égalité des droits et des chances distingue désormais deux types de structures d'insertion de travailleurs handicapés.

Les Entreprises Adaptées (anciennement Ateliers Protégés) qui relèvent désormais du « milieu ordinaire du travail » et les Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT, ancien CAT) qui fonctionnent avec un encadrement médico-social et éducatif et relèvent quant à eux du secteur protégé.

**L'Entreprise Adaptée est une entreprise de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)** qui emploie au moins 80 % des salariés handicapés dans des conditions de travail adaptées à leur handicap. **L'homme est au centre des préoccupations.** Cette mission sociale de l'Entreprise Adaptée ne peut s'épanouir que si elle réussit sur le volet économique. C'est ce lieu unique, **carrefour entre le social et l'économique**, qui fait d'elle un acteur incontournable de l'ESS.

- Elle permet à ses salariés **d'exercer une activité professionnelle dans des conditions adaptées** à leurs possibilités.
- Elle **favorise la réalisation de leur projet professionnel** en vue de la valorisation de leurs compétences, leur promotion et leur mobilité en interne ou en externe.
- Elle conclue avec l'autorité administrative un **contrat d'objectif triennal** valant agrément

# EA / ESAT : QUELLES DIFFÉRENCES ?



	ENTREPRISE ADAPTÉE	ESAT
<b>Nombre en France</b>	780	1500
<b>Nb de Th / établissement</b>	34	88
<b>Fonctionnement</b>	72% du CA 28% d'aides  Vit essentiellement des commandes de ses clients, comme toute entreprise	80% d'aides 20% du CA  Apporte un accompagnement médico-social
<b>Orientation professionnelle CDAPH</b>	Milieu ordinaire	Milieu protégé
<b>Statut de la personne</b>	Salarié	Usager
<b>Dépendance au code du travail</b>	Du travail et aux conventions collectives	De l'action sociale et de la famille
Structures complémentaires mais différenciées dans leurs missions, s'adressant à des personnes dont les besoins et les attentes ne sont pas les mêmes.		

# LE SOUTIEN DE L'ÉTAT

L'Etat verse deux types d'aides aux Entreprises Adaptées

## L'aide au poste

Les **personnes orientées** par la CDAPH vers **le marché ordinaire du travail**, recrutées dans les EA sur proposition du SPE ou directement ou remplissant les critères de arrêté ministériel, ouvrent droit, dans la limite du contingentement fixé dans l'AFA, à **une aide au poste (80% du SMIC horaire dans la limite de la durée légale du travail)**.

## La subvention spécifique

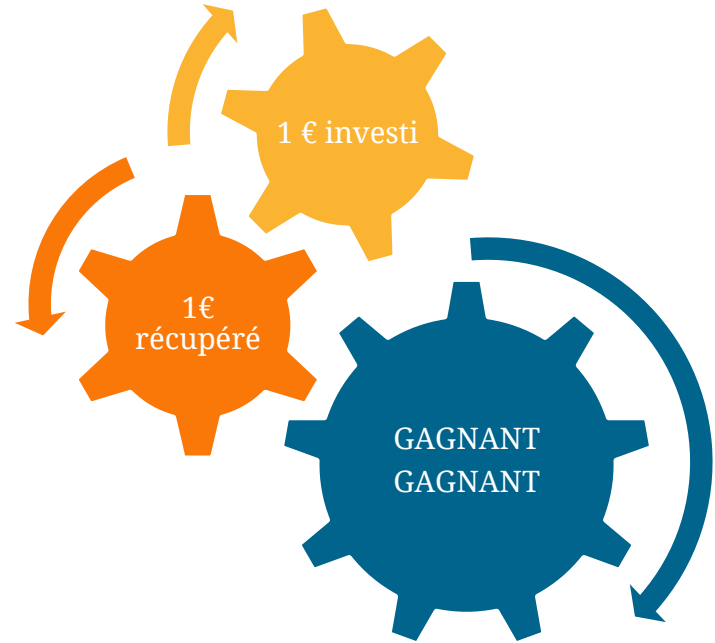
Compte tenu des surcoûts générés par l'emploi très majoritaire de personnes handicapées éloignées de l'emploi, les EA perçoivent une **subvention**, également destinée à **permettre un suivi social** ainsi qu'une **formation spécifique de la personne handicapée à son poste de travail**.



# AIDES PUBLIQUES : UN RETOUR SUR INVESTISSEMENT GAGNANT

Une étude KPMG, réalisée en 2013 a révélé, qu'à partir d'une rémunération égale à Smic + 2,6% de toute personne travaillant dans une EA, chaque Euro investi par la collectivité publique lui est retourné sous forme de recettes fiscales et sociales.

Ainsi, dès que l'Etat investit un Euro dans les Entreprises Adaptées, il récupère par le biais des différents organismes collecteurs au minimum un Euro.



# LES CHIFFRES CLÉS

Une réalité économique

**780** Entreprises Adaptées

**1,4 Md €** de chiffre d'affaires

**50 %** des EA sous statut commercial

Des activités diversifiées

**66 %** des EA ont au moins 3 activités

Plus de **200** métiers référencés

Une réalité économique

**32 000** salariés

**26 000** en situation de handicap

**91 %** de CDI

**75 %** de travailleurs handicapés sans qualification

**42** salariés en moyenne

**3,2 %** de la masse salariale consacrée à la formation

A decorative graphic element consisting of a thick, wavy line that starts in a dark purple color on the left, transitions into a medium blue, and ends in a bright blue on the right. The line flows across the bottom and middle of the page.

# LES TRAVAILLEURS HANDICAPES **EN ENTREPRISE ADAPTE**





Les Travailleurs Handicapés en Entreprise Adaptée ont obligatoirement une **RQTH**.

Ils sont **orientés vers le marché du travail** par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées).

Ils ont un **statut de salarié de droit commun**.

Ils bénéficient de l'ensemble des **dispositifs applicables à tout salarié** (salaire minimum = SMIC ; avantages conventionnels).

Les différents types de handicap

- le handicap moteur
- le handicap visuel
- le handicap auditif
- le handicap psychique
- la déficience intellectuelle
- l'arriération mentale
- les maladies invalidantes

# CONTACT PRESSE

STÉPHANIE BENAROC  
06 88 12 57 40 – SBENAROC@UNEA.FR

